

CHARTRE ECORESPONSABLE POUR LA GESTION DES DECHETS LORS D'ÉVÈNEMENTS

Préambule

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, Guingamp-Paimpol Agglomération, est habilitée à apporter son soutien à la promotion d'évènements et de manifestations sportives et culturelles majeures se déroulant sur son territoire ainsi qu'à des projets fédérant différentes initiatives locales à l'échelle communautaire.

Par ailleurs, l'Agglomération est signataire de la convention relative à la lutte contre les déchets abandonnés, traduisant son engagement en faveur de la prévention et de la réduction des atteintes à l'environnement.

La présente charte a pour objet de définir les engagements et les bonnes pratiques permettant de :

- ✓ Limiter la production de déchets ;
- ✓ Assurer le tri et la valorisation des déchets ;
- ✓ Sensibiliser l'ensemble des acteurs (organisateur, prestataires, bénévoles et participants) à ces objectifs ;
- ✓ Assurer le nettoyage du site à l'issue de l'évènement.

Engagement n°1 : Limiter la production de déchets

L'organisateur de l'évènement s'engage à :

- ✓ Éviter, dans la mesure du possible, l'utilisation de vaisselle jetable en ayant recours à des produits durables (gobelets, couverts, assiettes...)
- ✓ Réduire les déchets à la source en privilégiant les produits avec moins d'emballages, en évitant les portions individuelles ou en optant pour des produits au détail ou en vrac ;
- ✓ Limiter les bouteilles d'eau en plastique en privilégiant l'eau du robinet servie dans des carafes ou des gourdes ;
- ✓ Négocier avec les fournisseurs/prestataires la possibilité de consignes et de reprise des emballages de transport ;
- ✓ Adapter les quantités de restauration et de matériel afin de réduire le gaspillage ;
- ✓ Collecter les mégots de cigarette en distribuant des cendriers de poche et/ou en installant des cendriers fixes ;
- ✓ Interdire l'usage de paillettes, gommettes et confettis en plastique ou en matière synthétique ou encore le lâcher de ballon.

Engagement n°2 : Assurer le tri et la collecte des déchets

Un dispositif de tri sera mis en place pour garantir la séparation des flux des déchets, comprenant au minimum :

- ✓ Les emballages et papiers
- ✓ Le verre
- ✓ Les ordures ménagères

Guingamp-Paimpol Agglomération propose, pour le tri et la collecte des déchets sur les évènements, le prêt de bacs et de petits matériels. Dans ce cadre, l'organisateur s'engage à :

- ✓ Remplir le formulaire de prêts de bacs et de petits matériels au moins 1 mois avant le début de l'évènement (mettre lien de la page) ;
- ✓ Suivre les taux de remplissage des bacs pour éviter les dépôts au sol ;
- ✓ Regrouper les bacs au point de livraison/collecte défini par l'Agglomération ;
- ✓ Rendre les bacs et petits matériels dans l'état dans lesquels ils ont été livrés sous peine de facturation pour le nettoyage, les réparations éventuelles ou s'ils ne sont pas restitués ;
- ✓ Fournir un emplacement et un accès adaptés pour assurer la collecte par un véhicule de 26T. En cas non accès au point de collecte, les bacs ne seront pas collectés. Aucun rattrapage ne sera effectué.

Engagement n°3 : Sensibiliser les acteurs de l'évènement

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre des actions de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'évènement (prestataires, partenaires, exposants, bénévoles et participants).

Ces actions visent à favoriser l'appropriation des enjeux liés à la réduction et au tri des déchets. Elles se traduisent par :

- ✓ La diffusion, en amont de l'évènement, d'informations relatives aux consignes applicables (apport de gourdes personnelles, interdiction de distribution de goodies par exemple) ;
- ✓ La mise à disposition de supports clairs et visibles sur site (signalétique, affichage...) ;
- ✓ La mobilisation, lorsque cela est possible, d'une équipe de bénévoles spécifiquement chargée d'accompagner les usagers et de veiller au respect des consignes de tri.

Dans ce cadre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure une formation au tri des déchets à destination des organisateurs d'évènement et des bénévoles, afin de garantir la bonne compréhension et l'application des consignes en vigueur.

Engagement n°4 : Assurer le nettoyage du site à l'issue de la manifestation

L'organisateur s'engage à prévoir et à mettre en œuvre le nettoyage du site à l'issue de la manifestation afin de garantir la remise en état des lieux. Dans ce cadre, il veillera à :

- ✓ Ramasser les déchets au sol ;
- ✓ Récupérer le fléchage et le rubalise utilisés ;
- ✓ Vider les corbeilles et/ou totems bi-flux dans les bacs de collecte
- ✓ Regrouper les bacs sur l'unique point de collecte défini par l'Agglomération